



**Commissariat
aux langues officielles**

**Budget des dépenses
1999-2000**

Un rapport sur les plans et les priorités



**Commissariat
aux langues officielles**

**Budget des dépenses
1999-2000**

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

**Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

TABLE DES MATIÈRES

Section I :	MESSAGES	
	A. Message du Commissaire	1
	B. Déclaration de la direction	3
Section II :	VUE D'ENSEMBLE DU COMMISSARIAT	4
	A. Mandat, rôle et responsabilités	4
	B. Objectif	7
	C. Contexte opérationnel	7
	D. Plan de dépenses	9
Section III :	PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS	10
	A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés.....	10
	B. Détails par secteur d'activités	11
	<i>Plaintes et enquêtes</i>	11
	<i>Information, recherche et analyse</i>	16
	<i>Services généraux</i>	18
	C. Rapports consolidés	23
Section IV :	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	24
	<i>Tableau 1 Autorisations de dépenser</i>	24
	Renseignements sur le personnel.....	25
	<i>Tableau 2.1 Structure organisationnelle</i>	25
	<i>Tableau 2.2 Équivalents temps plein (ÉTP) prévus</i> <i>par secteur d'activités</i>	26
	Autres renseignements financiers	
	<i>Tableau 3.1 Dépenses prévues par secteur d'activités</i>	26
	<i>Tableau 3.2 Projets par secteur d'activités</i>	26
	<i>Tableau 3.3 État des grands projets de l'État</i>	26
	<i>Tableau 4 Sommaire des articles courants de dépenses</i>	26
	<i>Tableau 5 Ressources du programme par secteur d'activités</i> <i>pour l'année budgétaire</i>	27
	<i>Tableau 6 Paiements de transfert par secteur d'activités</i>	27
	<i>Tableau 7 Recettes du programme</i>	27
	<i>Tableau 8 Coût net du programme pour l'année budgétaire</i>	27
	<i>Tableau 9.1 Fonds renouvelable - État des opérations</i>	28
	<i>Tableau 9.2 Fonds renouvelable - État des variations de</i> <i>la situation financière</i>	28
	<i>Tableau 9.3 Fonds renouvelable - Utilisation prévue</i>	28
	<i>Tableau 10 Prêts, investissements et avances</i> <i>par secteurs d'activités</i>	28
	<i>Tableau 11 Incitatifs fiscaux</i>	28
	Autres informations	28
	<i>Tableau 12 Liste des lois et règlements</i>	28
	<i>Tableau 13 Références</i>	29
	<i>Tableau 14 Publications</i>	30
	ABRÉVIATIONS	32
	INDEX	33

SECTION I : Messages

A. Message du Commissaire

Le Canada, comme toutes les sociétés qui veulent se mettre au diapason de la mondialisation des échanges, est en constante mutation. À travers les changements qui marquent notre société, certaines valeurs fondamentales transcendent ces adaptations profondes et demeurent les assises qui guideront les choix de la société canadienne du prochain millénaire.

La dualité linguistique constitue sans contredit une de ces valeurs fondamentales. Les arguments militant en sa faveur sont innombrables et bien connus. Mentionnons notamment la naissance et l'histoire du pays, les protections constitutionnelles, depuis 1867 jusqu'à aujourd'hui et le respect des droits des citoyens.

Je me permets d'ajouter à cette argumentation un autre élément, moins souvent signalé, qui est cependant tout aussi probant, soit celui de la coexistence de nos communautés de langue officielle et qui offre au monde entier un exemple éclatant de réussite, au moment où les tensions linguistiques, économiques, religieuses ou ethniques menacent toujours, à divers degrés, la paix et la sécurité des nations. Notre dualité n'est pas seulement une valeur canadienne; la façon dont nous la vivons, la respectons et la développons est également un modèle pour toutes les sociétés.

Le Commissaire aux langues officielles joue un rôle unique et indispensable en ce qui concerne cette protection de la dualité linguistique, au plan fédéral. Il est essentiellement un ombudsman : il instruit des plaintes et fait des recommandations, afin que les droits linguistiques des Canadiens, dans leurs relations avec les institutions fédérales, soient respectés.

Le respect des droits, de quelque nature qu'ils soient, en suppose la connaissance. Le Commissaire poursuit ainsi la sensibilisation et l'éducation des citoyens à l'égard de la *Loi sur les langues officielles* et de son rôle afin d'inciter le gouvernement du Canada à s'assurer du plein respect, de la protection et de la promotion de la dualité linguistique.

Ce rôle du Commissaire comporte ainsi une dimension pleinement axée sur les personnes. La *Loi* n'est pas un texte abstrait : elle conditionne la qualité de vie des communautés de langue officielle. Le Commissaire est ainsi appelé à rencontrer régulièrement des Canadiens de tout âge, de toutes conditions, dans toutes les provinces, afin de promouvoir collectivement le respect de notre dualité. Il rencontre également des représentants de divers niveaux de gouvernement, des personnalités des secteur privé et communautaire, des universitaires, etc.

Afin de mener à bien son mandat, le Commissaire dispose de certains outils dont les enquêtes, qui sont les plus connues. La *Loi* de 1988 a par ailleurs renforcé son rôle auprès des tribunaux. Il utilise de plus recherches et analyses pour mieux comprendre l'évolution constante des communautés de langue officielle. Il fait enfin appel à une panoplie

d'instruments de communication pour informer les Canadiens de la portée de la *Loi* et de leurs droits.

En plus de souligner le 30^e anniversaire de l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles*, l'année 1999 permettra de marquer de façon particulière le rôle du Canada au sein de la Francophonie internationale en accueillant les assises du VIII^e Sommet en septembre prochain à Moncton.

Au-delà de toutes ces activités, le bilan que je tire de mon mandat à titre de Commissaire aux langues officielles démontre certes les progrès accomplis, mais met en lumière les efforts à poursuivre. Cette analyse constitue d'ailleurs la preuve qu'au cœur de l'avancement graduel des communautés de langue officielle et des nombreux efforts déployés, le Commissaire aux langues officielles doit sans cesse poursuivre son action. C'est d'ailleurs le mandat fondamental que la *Loi sur les langues officielles* lui confie.

Victor C. Goldbloom

B. Déclaration de la direction
Un rapport sur les plans et priorités
1999-2000

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 du

Commissariat aux langues officielles

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies clés et résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation* (CPRR) sur lequel s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Section II : Vue d'ensemble du Commissariat

Le Commissariat (CoLO), qui dessert le public tant de son bureau d'Ottawa que de ses cinq (5) bureaux régionaux, seconde le Commissaire aux langues officielles (CLO) dans l'exécution de son mandat de protection des droits linguistiques des particuliers et des groupes au Canada et d'examen du rendement linguistique des institutions fédérales et autres organismes (ci-après désignées institutions fédérales) assujettis à la *Loi*.

A. Mandat, rôle et responsabilités

Le *mandat* du Commissaire consiste à prendre toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion par celles-ci du français et de l'anglais dans la société canadienne.

La *vision* du Commissariat est constituée de trois principes essentiels sur lesquels reposent toutes ses activités :

- La dualité linguistique en tant que valeur fondamentale du pays
- Le citoyen avant toute chose
- Le respect de la *Loi sur les langues officielles* et de son esprit

Rôle

Le Commissaire est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation de la nomination par résolution de la Chambre des communes et du Sénat, pour un mandat de sept ans. À l'instar du Vérificateur général et du Directeur général des élections – qui, selon leur mandat, doivent demeurer indépendants du gouvernement – le Commissaire fait directement rapport au Parlement.

Le Commissaire dispose uniquement d'un pouvoir de recommandation, bien qu'il puisse s'adresser aux tribunaux en faveur d'un plaignant qui lui en fait la demande. Son instrument le plus puissant est celui de la persuasion.

Le rôle du CLO comporte essentiellement quatre volets :

- Instruire toute plainte reçue faisant état, dans l'administration d'une institution fédérale, d'un cas précis de non-reconnaissance du statut d'une langue officielle, de manquement à une loi ou un règlement fédéral sur le statut ou l'usage des deux langues officielles ou encore à l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles*, et formuler, le cas échéant, des recommandations pour assurer le respect de la *Loi*.
- Mener des études sur toute question d'importance majeure portant sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.
- Rendre compte au Parlement et informer le public canadien de la portée et de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* et des droits et obligations qui en découlent.
- Aider les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire à s'épanouir, à développer leur vitalité et à obtenir les droits que leur assurent la Constitution et la *Loi*.

Responsabilités

Bien que toutes les institutions fédérales soient assujetties à la *Loi*, un certain nombre d'entre elles détiennent un rôle particulier à cet égard, comme le démontre le tableau qui suit :

PARTENAIRE	RESPONSABILITÉ	INTERVENTION
Bureau du Conseil privé	Politique linguistique fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les grandes orientations
Secrétariat du Conseil du Trésor	Principes et programmes gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et coordonner • Surveiller, vérifier et évaluer la mise en œuvre et l'efficacité
Commission de la fonction publique	Compétences linguistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pourvoir à la formation linguistique des fonctionnaires • Déterminer le niveau de connaissance linguistique des candidats à des postes bilingues • Préciser les circonstances d'une dotation impérative ou non impérative des postes
Patrimoine canadien	Partie VII de la <i>LLO</i> (promotion)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la mise en œuvre, au sein de l'appareil fédéral, de l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne
Ministère de la Justice	Droit, législation et politiques juridiques PAJLO (Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles)	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils au gouvernement • Promouvoir et améliorer la disponibilité de la justice dans les deux langues officielles afin que les citoyens puissent exercer leurs droits dans la langue de leur choix
Travaux publics et Services gouvernementaux	Bureau de la traduction	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les activités de traduction et d'interprétation
Cour fédérale	Recours judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Entendre les recours formés par les personnes ayant préalablement porté plainte auprès du Commissaire
Comité mixte permanent des langues officielles	Loi, règlements et instructions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'application de la <i>Loi</i> et la mise en œuvre des rapports du CLO, du président du Conseil du Trésor et de Patrimoine canadien

B. Objectif

Assurer la reconnaissance de chacune des langues officielles et faire respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur à cet égard.

C. Contexte opérationnel

Attentes et préoccupations du public

La mission première du Commissaire aux langues officielles est de s'assurer que les droits linguistiques des Canadiens soient respectés. Les citoyens s'attendent à ce que les institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles* respectent leurs obligations. Pour les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, l'apport des institutions fédérales à leur développement et à leur épanouissement constitue un élément crucial à leur pleine participation à la société canadienne.

En sa qualité de protecteur des droits linguistiques, le Commissaire doit traiter une vaste gamme de problèmes et transiger avec divers comités parlementaires, 150 institutions fédérales et autres organismes privatisés qui demeurent assujettis à la *LLO*, diverses associations représentant les communautés de langue officielle, tant minoritaires que majoritaires, et des organismes provinciaux. Ses activités portent notamment sur les aspects constitutionnels, juridiques, administratifs et sociaux de la langue.

À cet égard, le Commissaire a établi cinq (5) grands principes que le gouvernement fédéral devrait suivre dans les modifications organisationnelles et la gestion des services publics : préserver les droits acquis en matière de services au public; prévoir un mécanisme de recours pour le public; établir des mécanismes de contrôle adéquats en cas de transfert à un autre ordre de gouvernement; obtenir de ce dernier un engagement à favoriser le développement des communautés minoritaires, et tenir compte des droits linguistiques des fonctionnaires en cas de transfert.

Le Commissariat est sensible aux attitudes, aux opinions et aux tendances politiques et publiques, de sorte que tout changement dans ces secteurs influe directement sur ses activités. Au cours de l'année écoulée, les résultats d'un sondage¹ mené auprès des Canadiens confirment l'appui de ces derniers aux programmes de langues officielles. En effet, 66% des Canadiens considèrent que la présence des deux langues officielles au pays constitue un élément fondamental de l'identité canadienne.

¹ Le sondage a été mené par Canadian Facts/Réalités Canadiennes, pour le compte du Secrétariat du Conseil du Trésor, en le 11 et le 14 septembre 1998, auprès de 1 026 répondants.

Leadership exercé par le gouvernement fédéral et les organismes centraux

Bon nombre des objectifs de promotion prévus par la *LLO* nécessitent la participation active du gouvernement fédéral, qui doit donner des consignes aux administrateurs généraux des institutions et veiller à l'application de la *LLO*. En outre, le gouvernement fédéral consulte les gouvernements provinciaux et négocie avec eux des ententes pour la prestation de services fédéraux, provinciaux, municipaux et pédagogiques, dans les deux langues officielles; et les organismes centraux doivent, pour leur part, faire preuve de leadership dans l'administration et la coordination de politiques et programmes efficaces en matière de langues officielles.

À ce niveau, les constatations et les recommandations de deux importantes études devraient retenir l'attention du gouvernement au cours du prochain exercice. Soulignons dans un premier temps l'étude² sur la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* menée pour le compte de trois organismes centraux : le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère du Patrimoine canadien. D'autre part, le groupe de travail chargé de revoir les effets des transformations gouvernementales sur le programme des langues officielles remettait, en janvier 1999, son rapport³ au Président du Conseil du Trésor qui faisait suite au rapport du Commissaire sur les transformations. Ces deux rapports reconnaissent le bien-fondé des préoccupations des communautés et du Commissaire aux langues officielles en ce qui concerne le fréquent manque de leadership de la part de l'administration fédérale en matière de promotion de la dualité linguistique. Les suivis qu'accordera le gouvernement à ces deux rapports seront des indices de son engagement véritable à cet égard.

La situation internationale

Le Canada possède l'énorme avantage d'avoir comme langues officielles, dans le contexte de la mondialisation des échanges, deux langues qui sont parlées par de très nombreuses et diverses sociétés. Ainsi, le Canada est membre du Commonwealth et de la Francophonie et participe activement aux institutions de ces deux grandes organisations. Des événements, comme le Sommet de la francophonie qui se déroulera au Canada en 1999, auront un impact marqué sur le dossier des langues officielles. Dans ce contexte, l'année 1999 sera « l'année de la francophonie canadienne ».

2 Savoie, Donald J., *Collectivités minoritaires de langues officielles: promouvoir un objectif gouvernemental*, Novembre 1998, 69 pages.

3 Le rapport Fontaine, intitulé *Maintenir le cap : la dualité linguistique au défi des transformations gouvernementales*, est disponible sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>

D. Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	11 277	10 802	10 779	10 779
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	—	—	—	—
Moins : Recettes portées au Trésor	—	—	—	—
Total des dépenses nettes	11 277	10 802	10 779	10 779

SECTION III : Plans, priorités et stratégies et résultats escomptés

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Les activités du CoLO sont régies par les priorités et stratégies décrites dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, le Commissaire poursuivra les activités liées à ses fonctions d'ombudsman linguistique, et à sa responsabilité d'appuyer les communautés de langue officielle lorsque des institutions fédérales ne respectent pas la *LLO* ou son *Règlement* d'application.

Principaux engagements en matière de résultats Commissariat aux langues officielles (CoLO)

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :
Le respect de leurs droits linguistiques, tel que prescrit par la <i>Loi</i> et le <i>Règlement sur les langues officielles</i> .	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de plaintes reçues et traitées conformément aux dispositions de la <i>Loi</i>. • Niveau de satisfaction des clients quant au traitement des plaintes et aux résultats prévus au moyen de sondages périodiques. • Degré de mise en œuvre, par les institutions assujetties à la <i>Loi</i>, des recommandations formulées (au moyen d'enquêtes et de suivis).
La reconnaissance du statut d'égalité des deux langues officielles au moyen de la promotion, par les institutions fédérales, du français et de l'anglais.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type d'interventions auprès des décideurs, des communautés visées et du public. • Attitudes du public par rapport aux droits linguistiques.
Des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire développées et épanouies.	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de mise en œuvre des constats et recommandations du rapport annuel et d'autres rapports ou études (études spéciales, rapports au Gouverneur en conseil, etc.). • Données statistiques sur l'effectif de la fonction publique par institution fédérale, par région et par catégorie d'emploi.
La connaissance de leurs droits linguistiques et du rôle du Commissaire aux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Données statistiques sur le pourcentage de services bilingues et d'offre active dans les bureaux désignés, par région.

B. Détails par secteur d'activités

Plaintes et enquêtes

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	5 342	5 324	5 324	5 324
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	–	–	–	–
Moins : Recettes portées au Trésor	–	–	–	–
Total des dépenses nettes	5 342	5 324	5 324	5 324

Objectif

Réaliser des enquêtes et des études spéciales et faire des recommandations sur les mesures correctives pour assurer une pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.

Plans, stratégies clés et résultats escomptés⁴

Le secteur des plaintes et enquêtes a comme objectif principal de voir à l'application intégrale de la *LLO* par les institutions assujetties à cette loi. Au cours des années à venir, le secteur poursuivra ses activités courantes liées au traitement des plaintes (réception, enquêtes, formulation de recommandations et suivis aux engagements donnés) en assurant une utilisation efficace des ressources qui sont à sa disposition à l'administration centrale et en région. Cependant, ce secteur privilégiera certaines stratégies d'intervention pour s'adapter davantage à l'environnement actuel et rendre ses interventions encore plus efficaces. Ainsi, le secteur a commencé à définir de nouvelles approches de règlement des plaintes dans le cadre d'une politique gouvernementale de règlement des différends.

ÉTUDES SPÉCIALES

Le Commissaire continue à privilégier l'utilisation des études spéciales pour avoir un aperçu global de la mise en application de la *Loi* ou d'un de ses aspects particuliers. Ces études tracent un portrait de diverses composantes de la *Loi* et permettent au Commissaire d'identifier les secteurs qui nécessitent des améliorations. Ces études sont aussi indispensables pour le Commissaire dans sa fonction d'évaluation linguistique à l'intention du

⁴ Pour faciliter la concordance entre les plans et stratégies clés et les résultats, les résultats escomptés sont présentés immédiatement après les plans et stratégies clés de chaque composante du secteur d'activité.

Parlement. Dans plusieurs cas, elles découlent de plaintes (Internet, étude sur les points de service, etc.). Depuis 1994, le Commissaire a mené une dizaine de ces grandes études dont la plus importante portait sur les points de service désignés pour offrir des services dans les deux langues officielles⁵. Le Commissaire achève un suivi systématique province par province. En outre, il suivra la mise en œuvre des recommandations déposées par le Groupe de travail Fontaine comme suite à son étude majeure⁶ de l'impact des transformations organisationnelles au sein de l'appareil fédéral sur la mise en œuvre de la *LLO*.

Il est difficile de préciser toutes les études qui seront entreprises au cours des trois prochaines années. Cependant, le Commissaire prévoit déjà étudier à fond le régime de la langue de travail au sein du gouvernement pour traiter des aspects statiques et dynamiques dans la création d'un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles. En outre, il examinera l'impact d'une importante réorganisation à la Gendarmerie royale du Canada sur les services au public et sur les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Ces études spéciales contribueront à corriger les problèmes d'ordre systémique concernant la mise en œuvre de la *LLO*. Cette approche complète le travail de traitement des plaintes qui, lui, met l'accent sur la résolution de problèmes individuels. Les recommandations qui découlent des études systémiques ont une incidence sur l'ensemble des institutions fédérales et affectent par conséquent les grandes stratégies de mise en œuvre de la *LLO*.

SUIVIS

Afin de pouvoir donner l'aperçu le plus juste possible des changements apportés par les institutions suite aux recommandations qu'il formule, le Commissaire doit évaluer leur degré de mise en œuvre. D'ailleurs, l'article 64(2) de la *Loi* prévoit que le Commissaire doit assurer des suivis. En outre, pour que les institutions soient pleinement conscientes de l'importance de corriger les lacunes notées, il est important qu'elles sentent que le Commissaire suit la chose de près. Il est prévu de faire plus de 250 suivis suite à des recommandations et au moins 300 suivis comme suite à des engagements par ces institutions en 1999-2000. Les mêmes prévisions s'appliquent aux années subséquentes.

Certaines études systémiques entreprises au cours des 18 derniers mois feront aussi l'objet de suivis, telle l'utilisation des deux langues officielles sur l'Internet, l'utilisation du français et de l'anglais devant les tribunaux, l'évolution des suites données à l'étude sur les transformations organisationnelles dans l'appareil fédéral. Le Commissaire terminera aussi ses suivis à l'étude sur les points de service pour finir de couvrir l'ensemble du pays et ses représentants régionaux contribueront à en suivre la mise en œuvre.

5 *Le Service au public. Une étude des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public en français et en anglais*. Février 1995. 52 p. Disponible en communiquant avec le CoLO.

6 Cette étude, intitulée *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada* est disponible sur le site Internet du Commissariat dont l'adresse est donnée au tableau 13.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

La réalisation des suivis aidera à évaluer la capacité du Commissariat de mesurer le degré de mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire et des engagements des institutions assujetties à la *Loi*. C'est ce qui permet au Commissaire de mesurer les progrès réels dans des dossiers particuliers et dans l'ensemble de l'appareil fédéral par rapport à la *LLO*.

RECOURS JUDICIAIRES

Les dispositions de la Partie X de la *LLO* relatives aux recours judiciaires prévoient que le Commissaire peut intervenir, à certaines conditions, devant les tribunaux.

Le Commissaire ne peut exercer le recours judiciaire prévu par la *LLO* de son propre chef, mais il peut le faire au nom et avec le consentement d'un plaignant en vertu du paragraphe 78(1) de la *Loi*. On dénombre actuellement cinq (5) recours judiciaires en instance⁷ formés par le Commissaire contre des organismes assujettis à la *LLO* (ministère de la Justice du Canada [un]); (Air Canada [trois]); (Via Rail Canada, [un]). Ce sont des recours rendus nécessaires par le refus des organismes de s'y conformer et pour régler des problèmes d'ordre systémique.

Le Commissaire peut également demander l'autorisation d'intervenir comme partie à une instance déjà engagée sous la partie X de la *LLO*. On dénombre onze recours continus qui ont été engagés par des plaignants⁸ et dans le cadre desquels le Commissaire a soit été mis en cause, soit obtenu le statut d'intervenant.

Le Commissaire étant un ombudsman linguistique, il privilégie la conciliation et le règlement des différends entre les parties. Le recours aux tribunaux constitue la stratégie d'intervention ultime mise à sa disposition pour faire avancer certains dossiers ou faire respecter les droits linguistiques d'un membre du public. Le Commissaire continuera de privilégier cette voie quand la situation l'exige.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les recours judiciaires aideront à solutionner les problèmes d'ordre individuel et systémique en vue de la pleine mise en œuvre de la *Loi* et de son esprit. En particulier, au cours des trois prochaines années, on anticipe notamment que les tribunaux – en l'absence de tout règlement hors cours – fourniront des éclaircissements sur la question de la primauté des dispositions de la partie IV de la *LLO* sur les conventions collectives, sur la notion de

7 *Commissaire aux langues officielles c. Air Canada*, T-1989-96; *Commissaire aux langues officielles c. Air Canada*, T-2043-96; *Commissaire aux langues officielles c. Air Canada*, T-2536-96; *Commissaire aux langues officielles c. Via Rail Canada Inc.*, T-1389-91; *Commissaire aux langues officielles c. La Reine et al.* (Justice Canada), T-2170-98.

8 Au 31 décembre 1998, les instances introduites par des plaignants devant la Cour fédérale du Canada, suivant la partie X de la *LLO*, sont les suivantes : *Stockus c. SRC et al.*, T-1677-94; *Tessier c. La Reine (Défense nationale)*, T-2855-94; *Leduc c. La Reine (Affaires étrangères et Commerce international Canada)*, T-1953-94; *Lavigne c. La Reine (Développement des ressources humaines)*, T-1977-94 (A-913-96); *Rogers c. La Reine (Défense nationale)*, T-2712-95; *Dupuis c. La Reine (Développement des ressources humaines)*, T-2153-95; *Leblanc c. La Reine (Défense nationale)*, T 2367-96; *Gagnon c. La Reine*, T-537-96; *Duguay c. La Reine (Défense nationale)*, T 1874-97; *Rogers c. Procureur général du Canada (Service correctionnel Canada)*, T-195-97; *Gauthier c. Le Ministre du revenu national*, T-1049-98.

« tiers agissant pour le compte » d'un organisme assujetti à la *LLO* ainsi que sur la portée de l'engagement de ces organismes au chapitre de la partie VII de la *LLO* en ce qui touche la promotion du français et de l'anglais.

MISE EN ŒUVRE DE LA PARTIE VII

Nul doute que le dossier qui continue de préoccuper tant les membres du Comité mixte permanent des langues officielles que le Commissaire aux langues officielles et les communautés linguistiques vivant en situation minoritaire a été celui de la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de l'engagement relatif à l'épanouissement et au développement des communautés de langue officielle et la promotion du français et de l'anglais au Canada. Cette préoccupation continue de se refléter dans les nombreuses plaintes reçues concernant la mise en œuvre de la Partie VII et les analyses particulières des plans d'action visant la Partie VII de 27 institutions fédérales.

La mise en œuvre de cette partie de la *Loi* est primordiale à la survie des communautés linguistiques vivant en situation minoritaire. C'est pour cette raison que le Commissaire poursuivra tous ses efforts déjà entamés dans ce domaine. Entre autre, il maintiendra des relations constantes avec les communautés de langue officielle et interviendra au besoin et poursuivra ses interventions auprès des instances gouvernementales et des tribunaux concernant la gestion scolaire.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les interventions du Commissaire et du gouvernement permettront de préserver et promouvoir la vitalité des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Cela permettra aussi de mieux connaître les besoins des communautés et remédier aux problèmes affectant leur vitalité.

AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL

Le travail d'ombudsman exige le traitement de centaines de plaintes et de demandes de renseignements par année. Pour bien traiter ces plaintes et ces demandes, il faut des méthodes de travail qui sont efficaces et des outils qui appuient les enquêteurs dans leur travail de traitement des plaintes.

Pour accomplir ces objectifs, le secteur améliore constamment ces méthodes et ces outils en révisant régulièrement les dossiers de plaintes, en procédant à des sondages auprès de sa clientèle et en maintenant des relations constantes avec les associations d'ombudsman au Canada et à l'étranger. Par ailleurs, le secteur est à définir de nouvelles approches plus souples de règlement des plaintes dans le cadre d'une politique gouvernementale sur le règlement des différends.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'amélioration des méthodes de travail rehaussera le service auprès de la clientèle. Pour un plaignant, une démarche auprès du Commissaire constitue souvent le dernier recours disponible. Il faut par conséquent qu'il soit bien servi.

En outre, les relations avec les autres institutions d'ombudsman permettront d'être au courant de tous les développements dans le domaine des ombudsman et de partager les expériences vécues.

Survol du contexte

TRANSFORMATIONS GOUVERNEMENTALES

Les conclusions du **Rapport Fontaine**, déposé en janvier 1999, viennent réitérer l'importance du leadership du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. On se souviendra que le Groupe de travail avait été mis sur pied par le Président du Conseil du Trésor en réponse aux critiques formulées sur les effets des transformations organisationnelles dans l'appareil fédéral dans le *Rapport annuel 1997* du Commissaire. Le Commissaire y soulignait la nécessité d'un renouvellement de l'engagement du gouvernement et du besoin d'assurer une meilleure gestion des langues officielles au sein des institutions assujetties à la *LLO*. Il va sans dire que le Commissaire effectuera un suivi serré des recommandations formulées dans ce rapport.

Enfin, dans le cadre de ses suivis de la mise en œuvre des recommandations du Rapport Fontaine, il continuera de maintenir des liens très étroits avec les communautés de langue officielle pour obtenir leur évaluation des activités gouvernementales en ce domaine à l'égard de leur développement et de leur épanouissement.

COMPLEXITÉ ET VARIÉTÉ DES PLAINTES

Tel que mentionné l'an dernier, la complexité et la variété des plaintes continuent de s'accroître. Ainsi, les nouveaux modes de prestation des services, les transferts de responsabilités à d'autres ordres de gouvernement et autres transformations génèrent plusieurs plaintes qui sont plus difficiles à évaluer par rapport aux exigences de la *LLO*. Par ailleurs, les plaintes concernant l'utilisation des médias (articles 11 et 30 de la *Loi*) se sont accrues de façon significative et deviennent plus difficiles à examiner étant donné qu'elles intéressent, dans certains cas, plusieurs intervenants à divers niveaux.

La dévolution de responsabilités aux provinces, les partenariats et la privatisation de services ont aussi donné lieu à plusieurs plaintes complexes en raison de leurs ramifications nombreuses. C'est notamment le cas pour la *Loi sur les contraventions* qui a suscité des plaintes ayant des ramifications aux trois niveaux d'administration publique (fédéral, provincial et municipal). La détermination des exigences linguistiques s'appliquant aux divers aéroports privatisés a soulevé des questions complexes dont la résolution a nécessité des discussions avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, les administrations aéroportuaires locales et le Commissariat.

FONDS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Dans le cadre du nouveau fonds de règlement des différends (RD) qui vise à encourager et aider les ministères à assurer la gestion efficace des différends de manière novatrice et sans recours aux tribunaux, le Commissaire développera et mettra en place, à l'aide de fonds spéciaux reçus du ministère de la Justice, un programme de règlement de différends. Ce programme mettra l'accent sur l'utilisation de méthodes et pratiques nouvelles dans le traitement des plaintes qui permettront d'économiser du temps, de l'énergie et des ressources tant humaines que financières. Il contribuera à améliorer la qualité des résultats et du service aux plaignants.

Information, recherche et analyse

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	2 991	2 446	2 446	2 446
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	—	—	—	—
Moins : Recettes portées au Trésor	—	—	—	—
Total des dépenses nettes	2 991	2 446	2 446	2 446

Objectif

Définir les orientations stratégiques pour le Commissariat au moyen de travaux de recherche et d'analyse en matière de politiques linguistiques. Assurer la liaison avec les divers organismes gouvernementaux et les différentes associations œuvrant dans le domaine et informer les parlementaires et le public sur la *Loi* et le rôle du Commissaire.

Plans, stratégies clés et résultats escomptés

Le secteur continuera de suivre et d'analyser les tendances démo-linguistiques et sociologiques à long terme au Canada, et particulièrement au sein des communautés linguistiques vivant en situation minoritaire. Il poursuivra ses travaux en vue de maintenir et d'améliorer la connaissance par le CoLO des services reçus et recherchés par les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, afin de mieux cibler les interventions destinées à favoriser leur développement et leur épanouissement. Ce faisant, le CoLO épaulera les différentes autorités publiques à mieux servir ces communautés.

Le secteur terminera deux études d'envergure nationale. La première traitera des principes devant guider la délégation de la prestation d'un service fédéral aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire ainsi que les conditions à respecter pour assurer le

respect de l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et l'intention du législateur. L'autre étude portera sur l'inforoute et traitera du rôle et des initiatives du Canada en matière de promotion du français sur l'Internet. L'étude complétée durant le dernier exercice⁹ fera l'objet d'une distribution auprès des intervenants appropriés et des séances d'information seront organisées auprès des institutions visées.

À titre de membre de divers comités interministériels, dont celui sur la recherche, le secteur contribuera aux efforts des divers ministères fédéraux en vue d'identifier les besoins de recherches liés au domaine des langues officielles et des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et participera à des sessions d'échanges à cet égard.

Le secteur continuera de maintenir une étroite liaison avec le Comité mixte permanent des langues officielles afin de répondre aux besoins et aux demandes de ses membres, ainsi qu'avec les associations communautaires, les institutions fédérales, les ministères provinciaux, les médias et tout autre groupe susceptible d'influencer la dualité linguistique au pays. Ce faisant, le secteur contribuera à favoriser le respect mutuel entre les communautés majoritaires et minoritaires de langue officielle au Canada.

Le secteur effectuera des relevés et analysera systématiquement les tendances politiques, constitutionnelles et économiques qui influencent la vitalité des communautés linguistiques minoritaires. Il poursuivra ses échanges avec les personnalités et les institutions internationales intéressées aux questions linguistiques. Nous prévoyons représenter le Commissariat à divers forums d'échanges qui se dérouleront en périphérie du Sommet de la francophonie à l'automne prochain.

Le secteur fera état de la situation des langues officielles dans la société canadienne et produira le Rapport annuel du Commissaire, ainsi que d'autres rapports au gouvernement, des études et des discours en assurant leur meilleure diffusion possible. Il organisera des rencontres avec les différents publics, favorisera les interventions auprès des médias et élaborera différents produits d'information.

Le secteur continuera de privilégier les partenariats au sein de l'appareil fédéral ainsi qu'auprès du secteur privé, afin de faire connaître la portée de la *Loi* et de son *Règlement*, le rôle et les interventions du Commissaire et les avantages qu'apporte la connaissance du français et de l'anglais sur les plans individuel et collectif.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les principaux résultats escomptés sont le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, ainsi que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services qu'elles reçoivent de la part des différentes autorités publiques, ce qui se traduira en un meilleur respect de leurs droits linguistiques.

On escompte également une meilleure connaissance par les Canadiens de leurs droits linguistiques, du rôle du Commissaire aux langues officielles, un respect accru des droits linguistiques ainsi qu'un accroissement des échanges au niveau international.

Le CoLO aura également une meilleure connaissance des principales préoccupations et tendances au sein de la société canadienne en matière de langues officielles.

⁹ Motivations en ce qui a trait aux choix scolaires chez les parents ayants droit hors Québec.

Survol du contexte

Deux facteurs externes importants continuent d'influer sur le secteur : les politiques et décisions gouvernementales d'une part, et l'acceptation de la dualité linguistique par la population canadienne d'autre part.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent, chacun dans leur sphère, poursuivre de façon inlassable l'intensification et la promotion des politiques linguistiques qui cimentent la dualité canadienne. Dans ce contexte, tout nouveau développement sur la scène nationale, et notamment les développements constitutionnels, continue d'avoir un effet indiscutable.

Plus les Canadiens sont informés des avantages et de la justesse historique, constitutionnelle et humaine de la protection des droits linguistiques, plus ils l'appuieront. Dans ce sens, les changements démographiques, culturels et économiques au Canada ont un impact direct sur cette acceptation.

Services généraux

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	1 958	3 032	3 009	3 009
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	—	—	—	—
Moins : Recettes portées au Trésor	—	—	—	—
Total des dépenses nettes	1 958	3 032	3 009	3 009

Objectif

Fournir le leadership au Commissariat aux langues officielles et l'appuyer dans la livraison des programmes afin de permettre à l'organisation de remplir pleinement son mandat et de s'acquitter de ses responsabilités.

Plans, stratégies clés et résultats escomptés

Les Services généraux continueront d'offrir la gamme de services associés à ses responsabilités en s'appuyant sur les valeurs fondamentales de la fonction publique pour répondre aux besoins opérationnels le plus efficacement possible. À cette fin, certains dossiers prioritaires retiendront notre attention.

RESSOURCES HUMAINES

NORME GÉNÉRALE DE CLASSIFICATION (NGC)

Le CoLO continuera les travaux amorcés l'exercice précédent en procédant à l'évaluation de tous les postes de l'organisation selon la nouvelle norme. Le secteur procédera par la suite à la conversion de tous les emplois qui auront été décrits.

CADRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La fonction de gestion et de planification des ressources humaines, dans son sens élargi, devra être liée plus étroitement au processus de planification opérationnelle et stratégique du Commissariat. Pour ce faire, le secteur entend d'une part travailler de concert avec les gestionnaires hiérarchiques afin de mieux intégrer cette fonction dans toutes les décisions liées à l'exécution des programmes et d'autre part, à organiser des séances d'information sur les modifications apportées à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et à ses règlements d'application. Par ailleurs, l'initiative de La Relève dépasse le seul cadre de la gestion des services généraux et constitue une responsabilité « corporative ». Le secteur cherchera donc à favoriser et concrétiser des initiatives d'ensemble afin d'améliorer l'environnement professionnel, le fonctionnement et la santé de l'organisation.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Considérant que les enquêteurs représentent une partie importante des effectifs, le secteur juge important d'amorcer les travaux d'élaboration d'un profil de compétences adapté à ce groupe professionnel.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'exercice de transposition des postes devrait accroître la mobilité professionnelle de ses effectifs grâce à un système simplifié, instauré dans l'ensemble de la fonction publique, tout en réduisant le coût et les efforts requis par de multiples mesures de classification.

La mise en œuvre et l'utilisation du *Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique*¹⁰ favorisera l'atteinte des objectifs du CoLO en fournissant une « carte routière » pour repérer et organiser les activités de façon à appuyer les efforts en matière de gestion des ressources humaines, les plans et priorités en cette matière ainsi que les grandes priorités du gouvernement.

Dans ce contexte, le secteur verra à mettre à jour un certain nombre de politiques touchant les ressources humaines notamment en matière de langues officielles et de reconnaissance. On compte aussi élaborer des politiques de télétravail, de formation et perfectionnement et de règlement des griefs adaptées aux besoins particuliers de l'organisation.

Enfin, le secteur visera à familiariser les gestionnaires à la législation pertinente devant conduire à une délégation graduelle et encadrée des pouvoirs en la matière.

¹⁰ Ce document est disponible sur le réseau Internet à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>

L'instauration d'un profil de compétences favorisera la mobilité des employés du Commissariat et rendra davantage transparent le processus de dotation.

FINANCES

FONCTION DE CONTRÔLEUR

Le CoLO continuera d'interpréter et d'organiser la fonction de contrôleur de façon à ce qu'elle constitue un élément important d'intégration des diverses responsabilités du Secteur en matière de présentation de l'information sur le rendement tant financier que non financier; de budgétisation; d'affectation des ressources; de contrôle et de gestion des risques et ce, tout en s'assurant que les objectifs fondamentaux de souplesse, d'incitation et d'information soient maintenus dans ses stratégies, ses politiques et ses opérations.

STRATÉGIE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Stratégie de l'information financière, comme autre étape de la modernisation de la fonction de contrôleur, apportera des changements au niveau de la méthode et du plan comptable utilisés, des systèmes financiers et du traitement de l'information. Tous ces changements ajouteront des pressions supplémentaires sur le personnel et l'organisation en général puisqu'ils exigeront formation, transition et adaptation.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Assurer un environnement favorisant l'intégration et l'exercice de la fonction de contrôleur, tant pour les décideurs à tous les échelons que pour les spécialistes et les professionnels qui forment l'essentiel de nos effectifs.

Le Commissariat devra, dès avril 1999, intégrer et mettre en œuvre la Stratégie d'information financière en apportant les modifications nécessaires à ses opérations, systèmes et politiques financiers internes pour les rendre conformes aux exigences de la comptabilité d'exercice afin de renforcer le processus décisionnel (gestion axée sur les résultats) et la reddition des comptes et d'améliorer le rendement organisationnel.

SERVICES INFORMATIQUES

GESTION DE L'INFORMATION

Le CoLO continuera de parfaire l'approche stratégique mise en place en matière de technologies de l'information (TI) et à la gestion de l'information (GI). Le secteur visera à consolider la prestation des services et à assouplir l'exécution des programmes et services.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Commissariat continuera la mise en œuvre de son plan quinquennal de remplacement de son parc informatique; il modernisera ainsi pour une deuxième année consécutive un autre cinquième de sa flotte d'ordinateurs.

Le Commissariat continuera à prioriser la mise en place et le suivi des procédures nécessaires pour assurer le passage à l'an 2000 tout en évitant les répercussions néfastes qu'engendrerait une inaction sur l'information produite par nos systèmes. Ainsi, trois systèmes développés à l'interne ne satisfont pas aux besoins de l'an 2000, soit le Système automatisé de gestion des documents, le Système de gestion du matériel et le Système de distribution des produits d'information. Étant donné le coût élevé d'intégration à l'infrastructure du Commissariat et d'établissement de la conformité à l'an 2000, des options de remplacement seront étudiées.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Nous rendrons conforme à l'an 2000 notre Système d'enquêtes et de gestion des plaintes (SEGP) qui est une application principale et un **système critique à la mission** du Commissariat. L'étude préliminaire effectuée l'année dernière a démontré la nécessité d'une mise à niveau de ce système pour la reconnaissance des quatre (4) chiffres. Nous travaillerons aussi à rendre ce système plus efficace en y intégrant diverses bases de données, en y ajoutant un module d'archivage et en développant des systèmes connexes de production de rapports.

On vise la rationalisation de l'utilisation des TI en consolidant les demandes et les besoins pour réaliser des économies appréciables sur le plan des acquisitions et de la maintenance de matériel et de logiciels. La mise à jour des produits de bureautique, tel que l'accès au réseau à distance et les formulaires électroniques, fournira aux employés des outils et conditions de travail nécessaires, modernes et pertinents dans un contexte d'une utilisation accrue aux technologies de l'information de pointe et adaptées aux besoins particuliers de l'organisation.

SERVICES ADMINISTRATIFS

NOUVEAU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Le changement à la tête d'un organisme entraîne invariablement de nombreuses répercussions pour les Services administratifs et le Cabinet et constituera la priorité au cours du prochain exercice.

ÉVALUATION DE LA MENACE ET DU RISQUE

La mise en œuvre de mesures visant à accroître le niveau de protection des biens et des renseignements du Commissariat se poursuivra, notamment par l'ajout de systèmes et de mesures de protection pour la salle de dossiers et l'amélioration du système de contrôle d'accès aux locaux.

SERVICES PARTAGÉS

Une autre initiative d'entente de services visant le partage d'une salle de premiers soins avec les autres occupants de l'édifice est présentement à l'étude. Des initiatives touchant les services de photocopie et de messagerie continueront de faire l'objet d'analyses.

FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES

Une base de données a été créée pour les formulaires électroniques. Dans un premier temps, quelques formulaires y ont été versés et sont utilisés dans le cadre d'un projet-pilote. Il est prévu qu'au cours de 1999-2000, l'ensemble du personnel du Commissariat sera invité à utiliser la majorité des formulaires d'usage courant, en version électronique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

L'arrivée du nouvel administrateur général, prévue en août prochain, aura sans contredit un impact important sur l'organisation, mais plus particulièrement sur les Services généraux et le Cabinet du Commissaire. Les activités viseront principalement à faciliter l'intégration harmonieuse et efficace au niveau des aménagements physiques, des outils de travail, du traitement de la correspondance et des dossiers, de la sécurité, etc. ainsi que la communication des nouvelles procédures et pratiques administratives et opérationnelles à l'ensemble du Commissariat en temps opportun en minimisant les conséquences sur les opérations quotidiennes.

La mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de l'Évaluation du risque et de la menace visent à accroître la protection des biens et renseignements, notamment en assurant leur disponibilité, leur intégrité, leur confidentialité et leur valeur.

Les initiatives de partage de locaux et de services devraient permettre des économies, mais aussi une gamme plus variée et une spécialisation accrue de nos services.

L'utilisation généralisée de formulaires électroniques générera des économies annuelles de plusieurs milliers de dollars (temps et papier) et augmentera l'efficacité des contrôles internes.

Survol du contexte

Plusieurs facteurs influenceront sur les activités du Secteur et risquent de peser sur l'atteinte des résultats précis visés.

Du côté de la gestion des ressources humaines, la Norme générale de classification constitue sans contredit le dossier qui mobilise non seulement les ressources du secteur, mais celles du Commissariat dans son ensemble. Les échéanciers sont serrés et les énergies requises, énormes. La mise en œuvre du nouveau système de classification continuera d'entrer en conflit avec la capacité du secteur de livrer les services quotidiens. Par ailleurs, l'obligation de devoir maintenir deux systèmes de classification jusqu'à la conversion des postes impose un fardeau additionnel sur le secteur.

La mise en œuvre des dispositions découlant de la signature de plusieurs conventions collectives, qui touchent plus de 75 p. cent des effectifs du CoLO, aura un impact majeur à court terme sur la charge de travail du secteur. Il faudra également se familiariser avec le contenu des différentes conventions et en informer les employés et les gestionnaires. Enfin, le règlement du dossier de l'équité salariale alourdira de façon significative la charge de travail dans le domaine de la rémunération.

C. Rapports consolidés

Étant donné la taille de l'organisation et le fait qu'elle ne comporte qu'un seul programme, la mise à jour des principales initiatives et des résultats escomptés qui sont de nature générale et pangouvernementale ou qui préoccupent un certain nombre de ministères et d'organismes est intégrée à l'intérieur du présent rapport. Le lecteur est prié de se reporter à l'index pour trouver les passages pertinents aux initiatives portant sur l'an 2000, à la Stratégie de l'information financière, à la NGC et au fonds de règlements de différends.

Le Commissariat ne prévoit, à ce moment-ci, aucune initiative de réglementation majeure ou importante.

SECTION IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 *Autorisations de dépenser – Résumé du Commissariat,
Partie II du Budget des dépenses*

Crédit (en millions de dollars)	Budget des dépenses principal 1999-2000	Budget des dépenses principal 1998-1999
Commissariat aux langues officielles		
25 Dépenses du Programme	9 474	8 912
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 328	1 379
Total	10 802	10 291

Renseignements sur le personnel

Tableau 2.1 Structure organisationnelle

Le Commissaire relève du Parlement, et le Premier ministre est le ministre responsable de toutes les activités financières du Commissariat. Le Programme est géré par l'entremise de six unités : Direction générale des enquêtes, Direction générale des politiques, Direction des services juridiques, Direction des opérations régionales et communications, Direction des services généraux et le Cabinet du Commissaire. Les cadres supérieurs qui dirigent ces secteurs relèvent directement du Commissaire.

Le siège social du Commissariat se trouve dans la région de la Capitale nationale. Les bureaux régionaux se trouvent à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton.

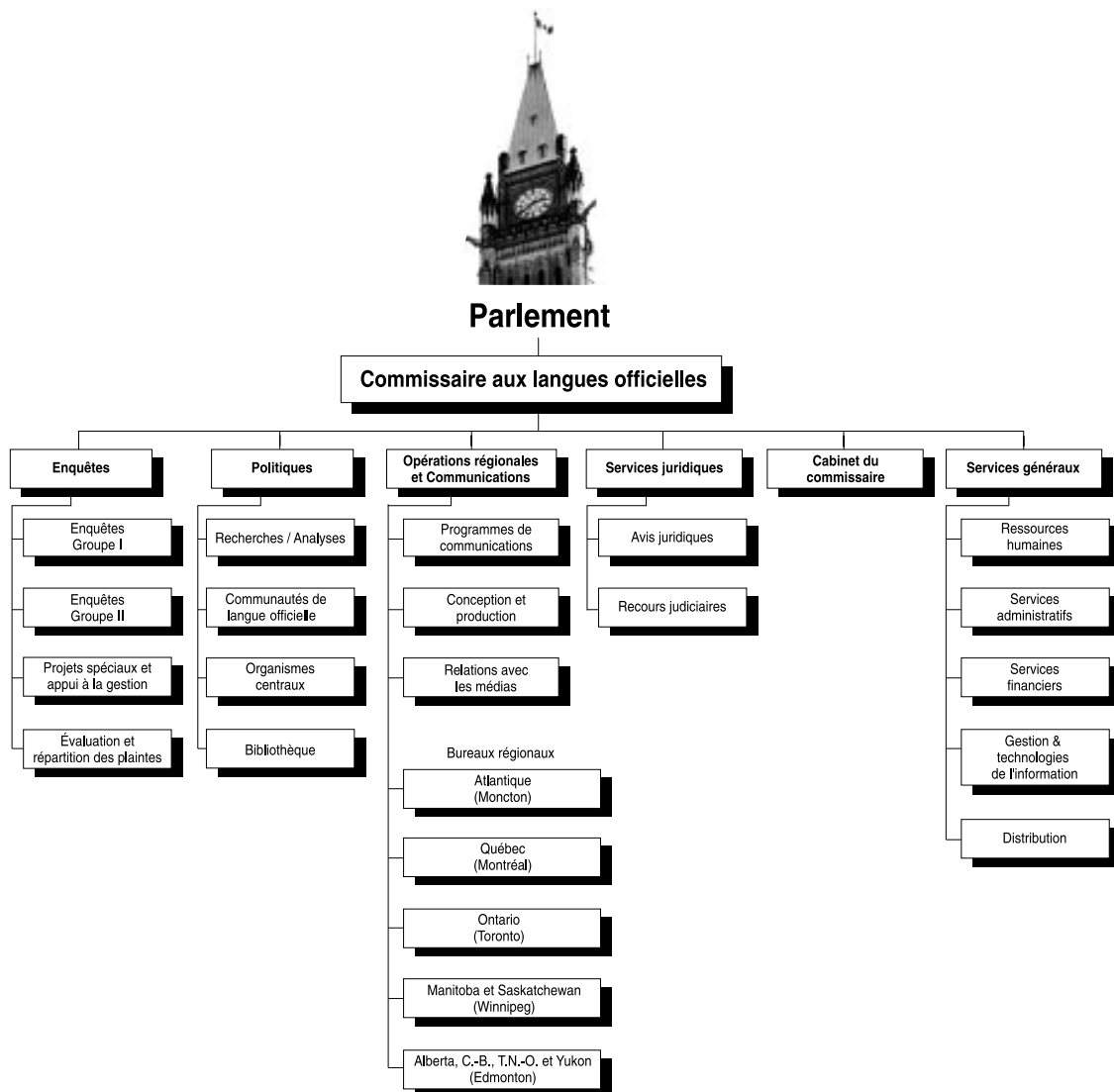


Tableau 2.2 Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activités

	Prévisions 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Programme du Commissariat aux langues officielles				
Plaintes et enquêtes	71	71	71	71
Information, recherche et analyse	27	29	24	24
Services généraux	28	24	29	29
Total du Commissariat	126	124	124	124

Autres renseignements financiers

Tableau 3.1 Dépenses prévues par secteur d'activités	}	Sans objet
Tableau 3.2 Projets par secteur d'activités		
Tableau 3.3 État des grands projets de l'État		

Tableau 4 Sommaire des articles courants de dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel	8 163	7 972	7 968	7 968
Biens et services				
Transport et communications	794	790	790	790
Information	168	280	280	280
Services professionnels et spéciaux	1 710	1 235	1 216	1 216
Locations	76	105	105	105
Achats de services de réparation et d'entretien	38	50	50	50
Services publics, fournitures et approvisionnements	205	275	275	275
Autres subventions et paiements	8	-	-	-
	11 161	10 707	10 684	10 684
Dépenses en capital				
Construction ou acquisition de machines et d'outillage	116	95	95	95
	116	95	95	95
Paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	11 277	10 802	10 779	10 779
MOINS: Recettes portées au crédit	-	-	-	-
Total du Commissariat	11 277	10 802	10 779	10 779

Tableau 5 Ressources du programme par secteur d'activités pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Budgétaires					Non budgétaires			
	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Paiement de transfert	Dépenses prévues	Prêts investissements et avances	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
Programme du Commissariat aux langues officielles									
Plaintes et enquêtes	71	5 324	-	-	5 324	-	5 324	-	5 324
Information, recherche et analyse	29	2 446	-	-	2 446	-	2 446	-	2 446
Services généraux	24	3 032	-	-	3 032	-	3 032	-	3 032
Total du Commissariat	124	10 802	-	-	10 802	-	10 802	-	10 802

Tableau 6 Paiements de transfert
Tableau 7 Recettes du programme } Sans objet

Tableau 8 Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Programme du Commissariat aux langues officielles
Dépenses brutes prévues	10 802
PLUS :	
Services reçus sans frais par les autres ministères :	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	909
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	-
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada (DRHC)	-
Traitement et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	-
	909
Coût total du programme	11 711
MOINS :	
Recettes à valoir sur le crédit	-
Recettes à valoir sur le Trésor	-
	-
Coût net du Programme en 1999-2000	11 711
Coût net estimatif du Programme en en 1998-1999	11 862

Tableau 9.1	Fonds renouvelable – État des opérations	}	Sans objet
Tableau 9.2	Fonds renouvelable – État des variations de la situation financière		
Tableau 9.3	Fonds renouvelable – Utilisation prévue		
Tableau 10	Prêts, investissements et avances par secteur d'activités		
Tableau 11	Incitatifs fiscaux		

Autres informations

Tableau 12 Liste des lois et règlements

<i>Loi sur les langues officielles</i>	(L.R.C., 1985, c.31 (4 ^e supp))
<i>Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services</i>	DORS/92-48

Tableau 13 Références

ADMINISTRATION CENTRALE			
344, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 0T8		Site Internet :	http://ocol-clo.gc.ca
Renseignements généraux	(613) 996-6368	Courriel :	message@ocol-clo.gc.ca
Numéro sans frais	1 877 986-6368	Plaintes	(613) 992-LANG
Télécopieur	(613) 993-5082		(613) 992-5264

PLAINTES & ENQUÊTES		INFORMATION RECHERCHE & ANALYSE	SERVICES GÉNÉRAUX
Michel Robichaud Directeur général Enquêtes Tél : (613) 995-9070 Télécop. : (613) 943-0451 Courriel : <i>michel.robichaud@ocol-clo.gc.ca</i>	Richard Tardif Directeur Services juridiques Tél. : (613) 995-9069 Télécop. : (613) 996-9671 Courriel : <i>richard.tardif@ocol-clo.gc.ca</i>	Gérard Finn Directeur général Politiques Tel. : (613) 995-1065 Télécop. : (613) 953-5082 Courriel : <i>gerard.finn@ocol-clo.gc.ca</i>	Marie Bergeron Directeur Services généraux Tel. : (613) 947-5598 Télécop. : (613) 947-4751 Courriel : <i>marie.bergeron@ocol-clo.gc.ca</i>
Monique Matza Directrice Opérations régionales et Communications Tél. : (613) 996-6518 Télécop. : (613) 943-2255 Courriel : <i>monique.matza@ocol-clo.gc.ca</i>			

REPRÉSENTANTS DU COMMISSAIRE EN RÉGIONS		
ATLANTIQUE	QUÉBEC	ONTARIO
Jeanne Renault Place Héritage Bureau 303 95, rue Foundry MONCTON (Nouveau-Brunswick) E1C 5H7 Téléphone : (506) 851-6994 1-800-561-7109 Télécopieur : (506) 851-7046 Courriel : <i>jeanne.renault@ocol-clo.gc.ca</i>	Eva Ludvig 800, place Victoria Bureau 4204 C.P. 373 MONTREAL (Québec) H4Z 1J2 Téléphone : (514) 283-4996 1-800-363-0628 Télécopieur : (514) 283-6677 Courriel : <i>eva.ludvig@ocol-clo.gc.ca</i>	Karsten Kaemling 438, rue University Bureau 1410 C.P. 109 TORONTO (Ontario) M5G 2K8 Téléphone : (416) 973-1903 1-800-387-0635 Télécopieur : (416) 973-1906 Courriel : <i>karsten.kaemling@ocol-clo.gc.ca</i>
MANITOBA & SASKATCHEWAN		ALBERTA, COLOMBIE-BRITANNIQUE, TERRITOIRES DU NORD-OUEST & YUKON
Gérard Gagnon Immeuble Centre-Ville Bureau 200 131, boulevard Provencher WINNIPEG (Manitoba) R2H 0G2 Téléphone : (204) 983-2111 1-800-665-8731 Télécopieur : (204) 983-7801 Courriel : <i>gerard.gagnon@ocol-clo.gc.ca</i>		Deni Lorieau 10055, 106 ^e Rue Bureau 620 EDMONTON (Alberta) T5J 2Y2 Téléphone : (780) 495-3111 1-800-661-3642 Télécopieur : (780) 495-4094 Courriel : <i>deni.lorieau@ocol-clo.gc.ca</i>

Tableau 14 Publications

☎ disponibles sur Internet : <http://ocol-clo.gc.ca> ☎ commandes téléphoniques ☒ commandes postales

TITRE	DESCRIPTION	AUDITOIRE
PUBLICATIONS		
<i>Rapport annuel 1998</i>		☎ ☎ ☒ Grand public
<i>Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada</i>	Rapport annuel	☎ ☎ ☒ Grand public
<i>Les droits linguistiques en 1998</i>	Rapport annuel	☎ ☎ ☒ Grand public
<i>La Loi sur les langues officielles de 1988</i>	Texte intégral de la Loi	☎ ☎ ☒ Grand public
<i>L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux au Canada</i>		☎ ☒ Grand public
<i>Les droits linguistiques et le Programme de contestation judiciaire – Réalisations du Programme et incidence de son abolition</i>		☎ ☒ Grand public
<i>Les principes du libre choix et de la territorialité dans l'application des droits linguistiques</i>		☎ ☒ Grand public
<i>Nos deux langues officielles au fil des ans</i>	Survol historique - 1867 – 1994	☎ ☒ Grand public
<i>Historique du Commissariat aux langues officielles – 1970-1991</i>	Rôle et évolution de sa création à 1991	☎ ☒ Grand public
<i>Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion</i>		☎ ☒ Grand public
<i>La gestion scolaire : mise en œuvre de l'article 23 de la Charte</i>		☎ ☎ ☒ Grand public
<i>L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires</i>	Étude de la Partie III de la Loi	☎ ☎ ☒ Grand public
DÉPLIANTS		
À votre service ! – Le règlement sur les langues officielles		☎ ☒ Grand public
Le Commissaire vous écoute !	Mission du Commissaire	☎ ☒ Grand public
Vous tenez à vos droits linguistiques?		☎ ☒ Grand public
BROCHURES		
Résumé de la Loi sur les langues officielles de 1988		☎ ☎ ☒ Grand public
Les langues officielles – Les faits	Questions et réponses	☎ ☎ ☒ Grand public
Le Commissaire à votre service	Mandat et rôle du Commissariat	☎ ☒ Grand public
IMPRIMÉS		
<i>Parlons-en</i>	Trousse de l'enseignant sur les langues officielles pour les jeunes du secondaire	☎ ☒ Enseignants
<i>Le français et l'anglais au travail – Ce que les employés fédéraux doivent savoir</i>	Livret bilingue de 16 pages	☎ ☎ ☒ Fonctionnaires
Des aventures dans le temps	Cahier d'histoires et d'activités pour les jeunes de dix et onze ans	☎ ☒ Jeunes

TITRE	DESCRIPTION	AUDITOIRE
AFFICHES		
Nos amis à plumes	Noms des oiseaux en français et en anglais	Grand public
Les hiboux hululent	Le langage animal est prétexte à une leçon de français et d'anglais	Grand public
Perspective	La terre vue de la lune	Grand public
Tradition Ethel Seath Marc-Aurèle de Foy Suzor Côte	The White Barn, Eastern Townships Retour des champs	Grand public
Vision A.J. Casson Lauren S. Harris	Église anglicane à Magnetawan Maligne Lake, Jasper Park	Grand public
Perspective Alex Colville Clarence Gagnon	To Prince Edward Island De l'église à la maison	Grand public
DIVERS		
Infoaction Volume 4, No 1 Volume 4, No 2 Volume 4, No 3	Juin 1997 Décembre 1997 Mai 1998	Grand public Grand public Grand public
Liste des articles parus dans la revue <i>Langue et Société</i>	De 1979 à 1994	Grand public
Nos produits d'information		Grand public
Nos langues officielles au Canada	Carte du Canada	Grand public
Signets régionaux		Grand public

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CFP	Commission de la fonction publique
CLO	Commissaire aux langues officielles
CoLO	Commissariat aux langues officielles
CPRR	Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation
CT	Conseil du Trésor
DGE	Direction générale des enquêtes
DGP	Direction générale des politiques
ÉTP	Équivalent temps plein
GI	Gestion de l'information
LLO	Loi sur les langues officielles
NGC	Norme générale de classification
PAJLO	Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SEGP	Système d'enquête et de gestion des plaintes
SIF	Stratégie d'information financière
TI	Technologie de l'information
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux

INDEX

A

Administration de la justice 6
Air Canada 13
An 2000 21, 23
Article 23 38

B

Bureau de la traduction 6, 8
Bureau du Conseil privé 6
Bureaux régionaux 4, 25, 29

C

Cabinet du Commissaire 21, 22, 25
Cadre de gestion des ressources humaines 19
Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation 3
Charte canadienne des droits et libertés 30
Comité mixte permanent des langues officielles 6, 14
Commission de la fonction publique 6
Commonwealth 8
Communautés de langue officielle 1, 5, 7, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 25
Compétence linguistique 6
Complexité des plaintes 15
Contraventions 15
Cour fédérale 6

D

Développement des ressources humaines Canada 13, 27
Dévolution 15
Droits linguistiques 1, 7, 10, 13, 17, 18
Dualité linguistique 1, 4, 8, 17, 18

E

Engagements en matière de résultats 15
Enquêtes 1, 11, 25, 29
Équivalents temps plein 26
Études spéciales 11
Études systémiques 17
Évaluation de la menace et du risque 22

F

Fonction de contrôleur 20

Fonds de règlement des différends 16, 23
Formulaire électroniques 21, 22
Francophonie 2, 8

G

Gendarmerie royale du Canada 12
Gestion de l'information 20, 25
Gestion des documents 21, 25

I

Information, recherche et analyse 16, 26, 27, 29
Inforoute 17
Institutions fédérales 4, 5, 7, 10, 12, 13
Internet 12, 29, 30

J

Justice 6, 13, 16, 27

L

La Relève 19
Langue de travail 12
Langues officielles 5, 7, 8, 11, 12, 15, 17, 19
Loi sur les langues officielles 1, 2, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 27

M

Mandat 4
Médias 17, 25

N

Norme générale de classification 19, 22, 23

O

Objectif 7
Ombudsman 1, 10, 13, 14, 15
Opérations régionales et Communications 25, 29
Organigramme 25

P

PAJLO 6
Partenaires 8
Partie VII – *Loi sur les langues officielles* 6, 8
Patrimoine canadien 6, 8
Plaintes 10, 12, 14, 16,
Plaintes et enquêtes 11, 26, 27, 29
Points de service 12

Politique linguistique 6
Politiques 25, 29
Pouvoir de recommandation 4
Principes directeurs 7
Problème de l'an 2000 27, 29
Profil de compétences 19, 20
Privatisation 15
Publications 30

R

Rapport Fontaine 8, 12, 15
Recherche 1, 16, 17
Recommandations 11, 12, 13
Recours judiciaires 6, 13
Reddition des comptes 3, 20
Règlement des différends 11, 14
Ressources humaines 19, 22, 25
Rôle 1, 2, 5, 7, 15, 21 22

S

Secrétariat du Conseil du Trésor 6, 8, 15, 27
Secteurs d'activités 16, 33
Services administratifs 21, 25, 27
Service au public 10, 18
Services généraux 18, 25, 26, 27, 29
Services informatiques 20
Services juridiques 25
Services partagés 21, 22
Site WEB 29, 30
Situation internationale 12
Sommet de la francophonie 2, 8
Stratégie d'information financière 20, 23
Suivis 12
Système d'enquêtes et de gestion des plaintes 21

T

Technologies de l'information 20, 21
Transfert de responsabilités 7, 15
Transformations 8, 12, 15
Travaux publics et Services gouvernementaux 6, 27
Tribunaux 12

V

Via Rail 13
Vision 5
Vitalité des communautés 5, 14